



# INFO BRETAGNE

07/03/2008

## Personnels d'Education

### CPE

SE UNSA 189 RUE DE CHATILLON  
BP 50138  
35201 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 51 65 61 Fax. 02 99 53 13 80  
[\[Mél.\]](#)

**Bonjour à tous**

## **Mutations Inter 2008 et intra 2008**

**-Mouvement inter** : pour les **CPE**, la commission se tiendra :

**Le Mercredi 19 mars** .Elle débutera à 9h00.

Comme les années précédentes le SE-UNSA mettra en place un dispositif pour répondre au retour des CAPN, aux collègues et en continu dont voici ;

Les lignes téléphoniques dédiées aux mutations du second degré pendant les commissions (début de la phase active du mouvement le 10 mars 2008, fin des travaux le 21 mars) :

**01.44.39.23.16 - 01.44.39.23.26 - 01.44.39.23.36 - 01.44.39.23.46**

**Voir page 2**

**Grille des mouvements précédents et capacités d'accueil 2008 par académie.**

## **Ensuite les mutations intra prennent le relais.**

Les serveurs seront ouverts dans la plupart des académies du 25 mars au 16 avril (vérifier avec les circulaires locales).

Attention donc aux dates concernant les fermetures du serveur, mais aussi pour l'envoi des pièces justificatives, l'affichage et la vérification des barèmes.

Concernant les barèmes, il n'y a plus d'harmonisation nationale et chaque académie fait des choix avec ou sans dialogue avec les organisations syndicales.

Des écarts notables existent aujourd'hui en fonction des académies et il est important pour les collègues de bien comprendre les circulaires académiques et de s'aider des bulletins d'accueils confectionnés par les sections du SE-UNSA.

Les différences portent souvent sur les barèmes de rapprochement de conjoints sur les niveaux « groupes de communes, communes », les enfants, les points de stabilisation TZR, les anciennes bonifications TZR souvent reprises à l'intra en comptabilisant 20 pts/ sur établissements (vœux précis), la prise en compte des congés parentaux, les points ZEP rétablis, les APV, etc....

Concernant les opérations, il faut bien

- préparer les pièces justificatives avec méthode et se donner les délais suffisants pour les réunir.
- Fournir des justificatifs incontestables, comme par exemple un numéro d'inscription à l'ordre des médecins, ou à la chambre de commerce si le conjoint est commerçant à son compte.
- Bannir sur ces types d'activités les déclarations sur l'honneur.
- Joindre si le conjoint est salarié des fiches de salaire (plusieurs mois), surtout si le contrat de travail est ancien, mal ficelé (cela arrive) et sujet à interprétation, si c'est du travail à temps partiel, etc....

## N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

### Le mouvement inter 2007 : chiffres définitifs, barème inter 2007 + capacités 2008

ACAD	capa 05	capa06	capa 07	Capa 08	Entr 05	Entr 06	Entr 07	Barres 07
AIX M	36	46	3	9	39	57	13	295,2
AMIENS	19	4	1	11	38	21	15	28,0
BESANC	11	22	9	7	16	24	10	260,2
BORDEA	5	46	26	11	7	53	29	456,2
CAEN	10	11	1	-10	16	19	6	396,3
CLERMO	14	14	9	10	14	17	12	388,2
CORSE	5	3	-3	1	6	3	0	0
CRETEIL	47	44	33	20	129	118	85	21,0
DIJON	10	-2	5	13	16	7	7	463,2
GRENOB	33	18	9	0	46	29	14	300,2
GUADEL	8	12	1	3	9	14	4	430,2
GUYANE	18	13	12	5	16	14	14	28,0
LILLE	30	61	10	26	44	67	20	31,0
LIMOGES	14	3	0	1	15	8	2	572,0
LYON	18	12	9	4	26	17	16	281,0
MARTINQ	8	-4	1	0	9	2	2	1201,0
MONTPEL	32	25	11	15	37	31	13	424,2
NANCY M	-15	33	9	14	0	38	16	28,1
NANTES	16	37	6	0	19	48	9	446,2
NICE	20	-13	13	-10	28	16	15	221,3
ORLEANS	14	3	9	7	28	30	33	224,0
PARIS	30	0	22	25	46	17	32	139,0
POITIERS	13	-3	16	9	19	9	20	365,2
REIMS	13	13	10	10	30	23	15	35,0
RENNES	0	43	13	5	0	46	15	517,0
REUNION	23	17	8	3	27	22	13	204,0
ROUEN	30	3	6	7	42	23	13	100,0
STRASBO	24	6	14	3	32	21	21	28,0
TOULOU	11	3	0	0	16	12	3	1135,2
VERSAIL	76	52	18	31	133	136	71	28,0
<b>TOTAL</b>	<b>573</b>	<b>522</b>	<b>281</b>	<b>230</b>	<b>903</b>	<b>942</b>	<b>538</b>	

+ 2 capacités à Mayotte.

**RETROUVEZ LE BULLETIN D'ACCUEIL DE L'ACADEMIE DE RENNES EN CLIQUANT SUR <http://sections.se-uns.org/rennes>**